

BGer 2C_660/2019 vom 16. Juli 2019

Bundesgericht, 2019-07-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_2C_660_2019

FR: TF 2C_660/2019 du 16 juillet 2019

IT: TF 2C_660/2019 del 16 luglio 2019

Erwägungen

E. 1

Par courrier du 12 juillet 2019, A. _____ a déposé un recours auprès du Tribunal fédéral contre l'arrêt rendu le 21 juin 2019 par le Tribunal administratif fédéral confirmant la décision rendue le 18 mars 2019 par le Secrétariat d'Etat aux migrations rejetant la demande d'asile de l'intéressé.

E. 2

Le recours en matière de droit public auprès du Tribunal fédéral est irrecevable contre les décisions en matière d'asile qui ont été rendues par le Tribunal administratif fédéral, sauf celles qui concernent des personnes visées par une demande d'extradition déposée par l'Etat dont ces personnes cherchent à se protéger (art. 83 let . d ch. 1 de la loi fédérale du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral, [LTF; RS 173.110]).

Le présent mémoire de recours est dirigé contre un arrêt du Tribunal administratif fédéral confirmant une décision du Secrétariat d'Etat au migrations du 18 mars 2019 refusant l'asile au recourant. Il s'ensuit que le recours en matière de droit public est irrecevable.

E. 3

Comme le Tribunal fédéral n'est compétent pour connaître des recours constitutionnels que contre les décisions des autorités " cantonales " de dernière instance qui ne peuvent faire l'objet d'aucun recours selon les art. 72 à 89 (art. 113 LTF), disposition qui exclut a contrario les décisions du Tribunal administratif " fédéral ", le recours constitutionnel est aussi irrecevable.

E. 4

Le recours est ainsi manifestement irrecevable (art. 108 al. 1 let. a LTF) et doit être traité selon la procédure simplifiée de l' art. 108 LTF , sans qu'il y ait lieu d'ordonner un échange d'écritures. Il se justifie de ne pas percevoir de frais de justice (art. 66 al. 1 LTF). Il n'est pas alloué de dépens (art. 68 al. 1 et 3 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.